



1. CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire du BTS Commerce International ou équivalent
- Ou être titulaire d'un diplôme européen en commerce international attestant de l'obtention de 120 crédits ECTS
- Ou être assistant export depuis au moins 3 ans

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le recrutement s'effectue sur dossier de candidature et entretien (en français et en langues étrangères).

Le dossier est à retourner dûment rempli pour l'une des 3 dates suivantes :

- **Vendredi 11 mars 2022** (1^{ère} session de recrutement)
- **Vendredi 1^{er} avril 2022** (2^{ème} session de recrutement, sous réserve de places disponibles)
- **Lundi 16 mai 2022** (3^{ème} session de recrutement, sous réserve de places disponibles)

3. COUT DE LA FORMATION

Pour l'ensemble des candidats, les frais de dossier, non remboursables, s'élèvent à 50 EUR.

Pour les candidats en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, les frais de formation sont pris en charge totalement. Les alternants ont le statut de salarié et sont rémunérés par leur entreprise. Un acompte de 350 EUR est toutefois demandé lors de l'inscription à titre de garantie, il est remboursé pour tout contrat signé avant le démarrage de la formation. En cas de signature tardive du contrat, l'acompte pourra être conservé pour le règlement des heures de formation non prises en charge par le contrat.

Les étudiants inscrits en stage alterné gardent le statut d'étudiant et ils reçoivent une gratification de stage. Les frais de formation pour l'année 2022-2023 s'élèvent à 3990 EUR. Un acompte de 350 EUR est demandé au moment de l'inscription, le solde peut être réglé en plusieurs mensualités.

NB : les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à l'inscription en enseignement supérieur. En cas de problème, ne pas hésiter à nous consulter.

4. ASSURANCE SCOLAIRE

Les étudiants scolarisés au Campus La Salle sont assurés par le « Service des Assurances F.E.C. ». Cette assurance couvre les séjours dans le monde entier.

5. LA CVEC

Les étudiants inscrits en stage alterné relèvent obligatoirement du régime de la contribution de la vie scolaire et de Campus (CVEC). Une circulaire sera distribuée à cet effet lors de l'inscription dans la formation. Cette dernière n'est pas due pour les étudiants en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

6. RESTAURATION

Le Campus La Salle offre à tous les étudiants la possibilité de prendre les repas de midi à la cafétéria du site la Salle Saint-Etienne ou du site La Salle les Lazaristes Lyon. L'étudiant, de par son statut, a également accès aux restaurants universitaires.

7. LOGEMENT

Le Campus La Salle Saint-Etienne possède une résidence pour étudiants ouverte à tous les étudiants du Campus. Elle est formée de quelques appartements mis en location (possibilité d'ALS). Pour tout renseignement, contacter Monsieur AILLET (m.aillet@lasalle42.fr). D'autre part, de nombreuses résidences étudiantes se trouvent à proximité des Campus La Salle de Saint-Etienne et Lyon.

8. CONTACTS

Secrétariat de l'enseignement supérieur : Sandrine HAVERBEKE : s.haverbeke@lasalle42.fr

Responsabilité pédagogique du Bachelor RZIE : Jeanne SHARKEY : j.sharkey@lasalle42.fr